

## **Engagement de respect et de confidentialité à l'intention des utilisateurs externes du profil « Données foncières » du portail SIG du SDESM**

L'utilisateur du profil « Données foncières » du SIG (Système d'Information Géographique) du SDESM atteste avoir été sensibilisé(e) aux règles en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel et s'engage à :

- Ne pas divulguer à des tiers, internes ou externes à l'organisation les données portées à sa connaissance dans le cadre de ses missions, ou le mot de passe,
- Ne pas utiliser les données pour une autre finalité que celles identifiées dans l'Acte d'Engagement DGFIP signé par le SDESM relatif à l'utilisation des données cadastrales foncières,
- Ne faire aucune copie des données hors de ses attributions,
- Mettre en place au quotidien les moyens nécessaires à la protection des données (se déconnecter en quittant le portail, ne pas pré-enregistrer le mot de passe),
- Veiller à l'intégration et au respect d'engagements de respect du RGPD par les prestataires et sous-traitants de la commune amenés à accéder aux données dans le cadre des missions confiées par la collectivité,
- Veiller au respect des règles de communicabilité des informations cadastrales comme énoncées dans le texte de référence : Livre des procédures fiscales - Article R\* 107 A-1 et suivants

Tout agent public, fonctionnaire ou contractuel, est soumis à une obligation de discrétion professionnelle concernant le fonctionnement de son administration.

